

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOBES

Suite ()*

LE PRIEURÉ DE SAINT-TRIVIER.

Dans l'enceinte du château de Saint-Trivier existait jadis un très-ancien prieuré ; on ignore le nom de son fondateur et l'époque de sa fondation. Vers 1105, il fut donné par Hugues, archevêque de Lyon, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui en obtint confirmation du pape Pascal II, en 1106. En 1116, après bien des controverses, l'archevêque de Lyon et son Chapitre confirmèrent aussi l'abbaye de la Chaise-Dieu dans la possession du prieuré de Saint-Trivier, qui était de l'ordre du Saint-Benoît ; le prieur se nommait alors Adhémar.

Le 11 février 1256, le pape Alexandre VI fit une concession en faveur du monastère de Saint-Trivier, dont le prieur, en 1258, se nommait Jean.

Le prieur de Saint-Trivier reconnut tenir la maison du prieuré, sise au château de Saint-Trivier, en la totale justice du seigneur dudit lieu, par acte du jeudi après l'Épiphanie, 1340, confirmé par divers autres actes et même par des procédures criminelles faites contre ledit prieur.

Mathieu de la Bruyère était prieur de Saint-Trivier, en 1349 ; Jean Terrail, de la famille du chevalier Bayart, en 1430 ; Jean de Bagié, religieux de l'Île-Barbe, en 1433 et 1452.

En 1448, le prieur de Saint-Trivier possédait des cens à Vonnas, Romans, Versailleux, Bouligneux, Saint-Marcel, la Peyrouze, Juys, Savigneux et autres lieux sur lesquels le seigneur de Saint-Trivier avait toute juridiction.

(*) Voir les précédentes livraisons.